

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT BONNET LAVAL

MISE EN CONFORMITÉ DES OUVRAGES PUBLICS D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE: CAPTAGES DE TRESBOS n° 1, 2, 3 et 4 – Champ captant de Tresbos

En application de l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPPAT-2021–47%—002 du 28.3011 2021, le projet de mise en conformité des ouvrages publics d'alimentation en eau potable des captages de Tresbos n°1, 2, 3 et 4 (champ captant de Tresbos), dont les périmètres de protection sont situés sur le territoire de la commune de Saint Bonnet Laval (commune déléguée de Saint Bonnet de Montauroux), sont soumis à une enquête publique unique regroupant :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de mise en conformité, et de distribution d'eau potable au public,
- une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains à acquérir ou à grever de servitudes légales.

Cette enquête se déroulera pendant 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Saint Bonnet Laval, du jeudi 22 juillet au lundi 23 août 2021 inclus.

Le maître d'ouvrage de l'opération est la commune de Saint Bonnet Laval.

- M. Jean-Pierre GAILLARD, retraité des activités libérale et agricole, est désigné commissaire enquêteur. Il siégera et recevra en personne, les observations du public en mairie de Saint Bonnet Laval :
 - jeudi 22 juillet 2021 de 9 h à 12 h ;
 - lundi 9 août 2021 de 9 h à 12 h
 - lundi 23 août 2021 de 14 h à 17 h.

Pendant le délai précité :

- le dossier de l'enquête sera consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public (mesures sanitaires et d'hygiène à respecter en application des dispositions en vigueur);
- les observations du public devront être :
 - soit portées sur le registre d'enquête déposé en mairie,
 - soit adressées, par écrit, à la mairie de Saint Bonnet Laval Saint Bonnet de Montauroux – 48600 Saint Bonnet Laval - à l'attention de M. Jean-Pierre GAILLARD, commissaire enquêteur – « enquête de mise en conformité des ouvrages publics d'alimentation en eau potable »,
 - soit présentées verbalement au commissaire enquêteur au cours de ses permanences en mairie,
 - soit adressées par courrier électronique à l'adresse : ep-tresbos@laposte.net

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie, ainsi qu'à la préfecture de la Lozère (secrétariat général bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial), pour y être consultée par le public.

Le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site internet des services de l'État à l'adresse: www.lozere.gouv.fr à la rubrique « Publication/enquêtes publiques/autres enquêtes publiques».

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture - bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial.

Au terme de la procédure, la préfète statuera sur la demande de déclaration d'utilité publique par arrêté.

Pour la préfète, et par délégation, Le secrétaire général

Thomas ODINOT